

## DÉCISION DU MAIRE N°DEC20230079 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU LOCAL "MAISON DES PROJETS" AU PROFIT DU CONSEIL CITOYEN DE QUARTIER DU CENTRE-VILLE, SAINT-JULIEN/CRÊT DE L'OUILLET

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20200022 du conseil municipal en date du 29 juin 2020, visée pour valoir récépissé le 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant délégation d'attributions au maire en application du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune dispose d'un local en rez de chaussée sis 56 rue de la République, propriété de Cap Métropole,

Vu la décision du maire N°20230012 en date du 10 février 2023 relative à la convention conclue au bénéfice du Conseil Citoyen de quartier du Centre-Ville, Saint-Julien et Crêt de l'Ouille, pour un local dénommé « Maison des projets » sis 56, rue de la République à Saint-Chamond,

Vu la demande formulée par ledit conseil de quartier de disposer de dates supplémentaires de mise à disposition,

Considérant qu'il convient de formaliser ces nouvelles attributions de dates par la conclusion d'un avenant n°1,

### DÉCIDE

**Art. 1er** – D'autoriser la conclusion d'un avenant n°1 à la convention en date du 10 février 2023 au profit du Conseil Citoyen de Quartier du Centre-Ville, Saint-Julien et du Crêt de l'Ouille, portant sur la mise à disposition d'un local « Maison des projets » en rez de chaussée sis 56, rue de la République, relatif à l'attribution de dates supplémentaires.

**Art. 2** – Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

**Art. 3** – Les autres décisions de la convention initiale demeurent inchangées.

**Art. 4** – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

**Art. 5** – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Art. 6** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Chamond, le 22 juin 2023



Le maire,

Hervé REYNAUD

*Date de mise en ligne : 23 juin 2023*

**SAINT-CHAMOND**

**Avenant 1 à la convention de mise à disposition à titre  
gracieux du local « Maison des projets »  
Au profit du Conseil Citoyen de Quartier du Centre-Ville,  
Saint-Julien/Crêt de l'Oeillet**

**Entre la commune de Saint-Chamond** représentée par son maire en exercice, monsieur Hervé REYNAUD, agissant en vertu de la décision du maire n°..... du ..... domicilié en cette qualité en Mairie, Avenue Antoine Pinay, CS 4080148, 42403 SAINT-CHAMOND CEDEX, Dénommée ci-après « Ville de Saint-Chamond », d'une part,

ET

**Le Conseil Citoyen de Quartier Centre-Ville, Saint Julien et Crêt d'œillet** représenté par Madame Catherine MOIROUD, d'autre part,

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 2 – Durée (AJOUT)**

Cette convention est consentie et acceptée sur les jours et créneaux horaires suivants:

- jeudi 20 juillet 2023 de 18H à 21H
- Jeudi 17 août 2023 de 18H à 21H
- jeudi 21 septembre 2023 de 18H à 21H
- jeudi 19 octobre 2023 de 18H à 21H
- jeudi 23 novembre 2023 de 18H à 21H
- jeudi 14 décembre 2023 de 18H à 21H

Ces dispositions prennent effet à la date de signature du présent avenant.

Les autres dispositions de la convention initiale en date du 10 février 2023 demeurent inchangées.

Fait à Saint-Chamond, le

Pour le Conseil Citoyen de Quartier du Centre-Ville

Madame Catherine MOIROUD

Le maire,

Monsieur Hervé REYNAUD

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le



ID : 042-214202079-20230622-DEC20230079-AU